
1917

«*Izvestia du Comité exécutif central* » n° 219, 8 novembre 1917

Conforme au manuscrit

Œuvres t. 26, pp. 313-314, Paris-Moscou,

Lénine

Réponse aux questions des paysans ^[1]

En réponse aux nombreuses questions des paysans nous expliquons que le pouvoir dans l'Etat est désormais passé intégralement aux Soviets des députés ouvriers, soldats et paysans. La révolution ouvrière a vaincu à Pétrograd et à Moscou, elle triomphe dans tout le reste de la Russie. Le gouvernement ouvrier et paysan assure l'alliance de la masse des paysans, des paysans pauvres, de la majorité des paysans avec les ouvriers contre les propriétaires fonciers, contre les capitalistes.

C'est pourquoi les Soviets des députés paysans, au premier chef les Soviets de district, puis les Soviets de province, sont dorénavant, jusqu'au jour où l'Assemblée constituante statuera sur ce point, les représentants locaux de l'Etat. La propriété foncière a été abolie par le IIe Congrès des Soviets de Russie. Le décret sur la terre est déjà promulgué par le Gouvernement provisoire actuel, le Gouvernement des ouvriers et des paysans. En vertu de ce décret, les domaines des propriétaires fonciers passent tous sans exception entre les mains des Soviets des députés paysans.

Les Comités agraires de canton doivent sur l'heure prendre en main toutes les terres des propriétaires fonciers, en les soumettant au contrôle le plus rigoureux, en observant un ordre parfait, en

gardant strictement les anciennes propriétés foncières désormais devenues patrimoine national que, pour cette raison, le peuple lui-même doit protéger.

Toutes les dispositions des comités agraires de canton, adoptées avec l'approbation des Soviets de district des députés paysans, ont force de loi et doivent être appliquées immédiatement et formellement.

Le gouvernement ouvrier et paysan, désigné par le IIe Congrès des Soviets de Russie, a pris le nom de Conseil des Commissaires du peuple.

Le Conseil des Commissaires du peuple appelle les paysans à prendre eux-mêmes en main tout le pouvoir dans les localités. Les ouvriers soutiendront les paysans totalement, sans réserve et par tous les moyens, mettront au point la production de machines et d'outillage, et demandent aux paysans de prêter leur concours en assurant les arrivages de blé.

Pétrograde, le 5 novembre 1917

V. Oulianov (Lénine)

Président du Conseil des Commissaires du peuple

Notes

Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. *La Réponse aux questions des paysans* fut rédigée par Lénine en liaison avec les nombreuses démarches des délégués paysans au Conseil des Commissaires du peuple. Tapée à la machine, la Réponse, signée de la main de Lénine, était remise aux délégués paysans.

La Réponse fut publiée notamment, par les journaux *Dérévenskaïa Biednota*, les *Izvestia du Conseil exécutif* et éditée sous forme de tract, sous le titre « Instruction aux paysans ». *La Réponse aux questions des paysans* fut un document important qui devait régler l'œuvre de la suppression par voie révolutionnaire de la propriété foncière. [N.E.]
